

du présent gouvernement et que je la compare à celle qui existait avant avril 1963, je n'ai aucun mal à dormir aussi bien que mon honorable ami; je dors même mieux que lui.

L'hon. M. Starr: Oui, à cause de la dévaluation du dollar à 92½c.

M. Gray: Je répondrai à mon honorable ami que, si la dévaluation du dollar avait été vraiment destinée à aider l'économie du pays, lui et ses amis auraient droit à tout le mérite qu'ils tentent de s'attribuer. Ce n'était hélas qu'une mesure dictée par la panique qui causait la balance des paiements.

M. Danforth: Trêve de partialité et venez-en aux faits.

M. Gray: Je cherche à être impartial et à traiter des faits. Mais je ne puis m'empêcher de donner aux questions qu'on me pose les réponses qu'elles méritent. Le député a demandé si d'après-moi, le déficit de la balance des paiements augmentait. C'est là, à mon avis, une conséquence de la suppression des droits de douane, lorsque les occasions d'importer sont momentanément plus propices. Cela fait partie des effets à court terme du programme de rationalisation. Cet accroissement considérable du déficit se serait produit de toute façon, je pense, sans l'Accord. Si mon ami pense que je cherche à être partial, je le regrette...

L'hon. M. Starr: J'ai dit que vous étiez fantaisiste.

M. Gray: Vous avez dit certaines autres choses. Si je tentais de rabaisser le présent débat à un ton qu'il ne devrait pas avoir à la Chambre, je pense, que je pourrais contester le bien-fondé de certaines expressions que les honorables vis-à-vis ont employées. S'il n'y avait pas eu ce traité, les chiffres relatifs au déficit entre les exportations et les importations dans l'industrie automobile auraient été, je pense, plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui. J'ai confiance que cet écart continuera de diminuer et l'augmentation ne sera certainement pas aussi rapide qu'avant la signature du traité. Je crois que le député d'Oxford a une question à poser.

M. Nesbitt: Le député d'Essex-Ouest nous a fait part de façon fort intéressante du grand succès qu'a eu le traité et nous a dit qu'il avait atteint les objectifs projetés. A la fin de ses remarques il a mentionné, je pense, qu'il s'agissait là d'un essai et qu'il nous faudrait peut-être prendre d'autres dispositions.

[M. Gray.]

Le député verrait-il quelque inconvénient à ce que nous déférions ce traité à un comité compétent, au comité des finances, du commerce et des questions économiques par exemple, afin que les personnes qui ont éprouvé quelques difficultés avec le traité puissent avoir la chance de faire un exposé de la question au gouvernement et aux autres membres de la Chambre pour que l'on puisse apporter au besoin des améliorations. Le député pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement refuse catégoriquement—il doit nul doute recevoir l'appui du ministre—que ce traité soit déferé à un comité où des membres d'organisations ouvrières qui se sentent lésés et des membres de l'industrie canadienne des pièces d'automobiles pourraient exposer leur cause.

M. Gray: J'aimerais tout d'abord apporter une rectification à ce qu'a dit mon honorable ami. Je n'ai pas affirmé que ce traité avait déjà atteint tous ses objectifs. Il réalise des progrès considérables, ai-je déclaré, en ce qui concerne les buts qu'il se propose d'atteindre. Je ne soulèverai aucune controverse si quelqu'un affirme que le traité n'a pas atteint tous les objectifs mentionnés par moi et par d'autres.

• (12.30 p.m.)

Tout à l'heure, en parlant d'essai, je pensais, plutôt qu'au traité même, aux mesures mises en vigueur par le gouvernement pour faciliter, s'il y avait lieu, l'adaptation des fabricants de pièces d'automobiles et des travailleurs qui pourraient avoir besoin d'aide de transition.

J'essayais de montrer que, comme on l'avait prévu, les adaptations requises ont heureusement été relativement légères jusqu'ici, compte tenu de l'envergure de l'industrie. Il est intéressant de voir que l'opposition officielle—dont c'est naturellement le devoir de critiquer—n'a pu mentionner que deux cas précis, les établissements d'Ingersoll et de Beaverton.

M. Nesbitt: Ce n'étaient que des exemples. J'aurais pu en citer bien d'autres.

M. Gray: Leurs critiques auraient eu beaucoup plus de poids si les députés avaient fourni des noms et des détails, notamment des faits et des chiffres en ce qui concerne le prétendu tort causé aux établissements et aux employés. Ils ne l'ont pas fait et je dirai à mon honorable ami que c'était impossible, sauf dans quelques cas, puisque, à tout prendre, les effets de l'accord ont été bons dans tous les secteurs de l'industrie.